

La Subvention pour la sécurité et les droits humains

Soutien à la mise en oeuvre de bonnes pratiques en
matière de sécurité et droits humains pour les
organisations locales

Octobre 2019

DCAF Geneva Centre
for Security Sector
Governance

SECURITY & HUMAN RIGHTS
IMPLEMENTATION MECHANISM (SHRIM)

La Subvention pour la sécurité et les droits humains

Vous représentez une organisation de la société civile active au niveau national ou local, vous êtes basés dans un pays du Sud et travaillez dans des contextes fragiles, où les acteurs économiques liés à l'extraction minière ont un impact sur la sécurité et les droits humains ?

Vous vous efforcez de promouvoir les droits de l'homme, tout en reconnaissant que la sécurité est un besoin fondamental, partagé par les individus, les collectivités, les entreprises et les gouvernements ?

Êtes-vous spécialisés ou expérimentés dans le travail sur des thématiques spécifiques en relation au genre et/ou en relation avec les défenseurs des droits humains et/ou avec les médias comme instrument de soutien au développement social et économique ?

Êtes-vous prêt à promouvoir un dialogue constructif et à vous engager avec des acteurs des secteurs privé et public pour soutenir la mise en œuvre de pratiques de sécurité conformes aux droits de l'homme autour des activités d'extraction minière ?

Compte tenu de l'impact potentiel des opérations du secteur extractif sur la sécurité et les droits de l'homme, la Subvention pour la sécurité et les droits humains va soutenir, pour cette période de subvention, deux ou trois projets novateurs visant à améliorer les bonnes pratiques en matière de sécurité et droits humains dans les contextes où les entreprises extractives sont présentes. Un montant maximum de CHF 30'000.- sera alloué par projet. Le projet ne devrait pas dépasser six mois.

La date limite de candidature est fixée au 15 Novembre 2019.

Comment faire une demande de subvention

Afin de rendre le processus de demande aussi fluide que possible, chaque étape du processus est expliquée ci-dessous.

Le Secrétariat du SHRIM a préparé une [liste de vérification d'admissibilité](#) pour que les candidats puissent s'assurer qu'ils vont répondre à tous les critères et les exigences d'admissibilité pour être éligible pour recevoir la Subvention pour la sécurité et les droits humains 2019.



Vous trouverez ici le [modèle de proposition de projet](#) et le [modèle de proposition du budget](#) qui devront être remplis et soumis d'ici le 15 novembre 2019 à minuit (heure d'Europe centrale).

Une demande de subvention complète devra être soumise avant la date limite et sera composée de ces deux modèles dûment remplis et envoyés au Secrétariat du SHRIM, à l'adresse SHRIM@dcaf.ch

Contexte général

Le Mécanisme d'implémentation pour la sécurité et les droits de l'homme (SHRIM) a été mis en place par DCAF en 2016, pour faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits humains de façon rentable et en impliquant un minimum de bureaucratie. Le SHRIM s'appuie sur la vaste expérience de DCAF en matière de développement de mécanismes multi-acteurs à niveau international pour soutenir de façon durable des programmes de sécurité, de développement et de droits humains dans des contextes fragiles.

Actuellement, le SHRIM est financé par le Royaume-Uni, la Suisse, les Pays-Bas et la Norvège. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Un objectif important du SHRIM est de favoriser une plus grande coopération entre le secteur public, le secteur privé et la société civile et des partenariats avec des intervenants locaux, régionaux et internationaux. Cet objectif est partagé par d'autres acteurs dans le domaine de la sécurité et des droits humains, notamment avec l'Initiative des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains (VPI) et le Code international de conduite pour les prestataires de services de sécurité privée (ICoC). Bien que le SHRIM ne soit pas formellement lié à ces initiatives, lorsque les objectifs des différents projets se chevauchent, des initiatives multipartites sont soutenues pour contribuer à une mise en œuvre plus efficace de celles-ci. Le SHRIM vise également à promouvoir un travail plus ample sur le rôle des entreprises dans des environnements complexes, notamment en établissant des liens entre le travail qui est fait dans le contexte du développement, de la réforme du secteur de la sécurité ainsi que dans le domaine des entreprises et des droits humains.

La SHRIM s'engage fortement à promouvoir l'appropriation locale des projets et des initiatives ainsi que le renforcement des capacités locales et privilégie donc les partenariats qui renforcent des acteurs et des processus locaux dans des contextes fragiles. En effet, la participation des organisations locales est cruciale pour la durabilité des initiatives qui promeuvent le dialogue, la sécurité et la mise en œuvre des droits de l'homme. Néanmoins, ces acteurs manquent souvent de ressources, de capacité ainsi que d'accès à des financements, ce qui peut nuire à leur participation dans ces processus de développement et de mise en œuvre.

C'est pour faire face à ces enjeux que le SHRIM a lancé l'appel à propositions pour la Subvention pour la Sécurité et les Droits Humains. La **Subvention pour la sécurité et les droits humains** vise à soutenir des organisations locales à mettre en œuvre et promouvoir des bonnes pratiques en matière de sécurité et droits de l'homme sur le terrain. Au total, CHF 60'000 seront alloués à des projets novateurs qui renforcent les droits de l'homme tout en établissant un dialogue avec les parties prenantes publiques et privées. Un montant maximum de CHF 30'000 sera alloué par projet. Pour cette année, les propositions soumises doivent se concentrer sur au moins un de ces trois domaines thématiques :

- **Genre, sécurité et droits humains ; et/ou**
- **Défenseurs des droits de l'homme et sécurité ; et/ou**
- **Les médias en tant qu'outil de promotion de dialogue et de sensibilisation en vue d'une meilleure mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de sécurité et droits de l'homme.**

Les candidats peuvent choisir de se concentrer sur un domaine thématique ou d'adopter une approche transversale en se focalisant sur deux sujets ou plus.

Genre, sécurité et droits humains

En fonction de leur sexe et de leur genre (ainsi que à d'autres facteurs sociaux), les individus sont exposés à de risques sécuritaires différents et ont généralement des besoins très variables en matière de sécurité. En outre, il existe d'importantes différences de genre quant à la façon dont les gens peuvent accéder aux processus décisionnels locaux et nationaux. Souvent, les femmes ont moins de ressources et d'opportunités pour y participer, ce qui réduit leur capacité d'influencer les politiques publiques, les institutions et les pratiques sociales à niveau local, national et international.

Pour instaurer une paix durable, les défis en matière de sécurité et droits de l'homme doivent être gérés en tenant en compte des besoins spécifiques de tous les membres de la société de façon égale. Cela permet aussi de garantir la légitimité et l'appropriation locale des projets liés à la sécurité et les droits humains.

La Subvention pour la sécurité et les droits humains vise donc à soutenir des projets qui analysent et abordent les différents besoins et risques en matière de sécurité des femmes, des hommes, des garçons et des filles, ainsi que d'autres groupes marginalisés, afin de promouvoir des pratiques durables et efficaces en matière de sécurité et de droits humains.

Défenseurs des droits humains et sécurité

Les défenseurs des droits humains sont des individus qui, individuellement ou avec d'autres, agissent pour promouvoir ou protéger les droits humains et qui acceptent l'universalité de ces droits telle qu'elle est définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (OHCHR, 1996-2019). Dans les contextes affectés par les activités minières, ils représentent souvent leurs communautés, en luttant pour leurs droits, pour la redevabilité de ceux qui commettent des violations des droits humains et pour promouvoir les droits des groupes ayant des besoins spécifiques et/ou confrontés à des menaces spécifiques (communautés autochtones, femmes, LGBT, etc.). En outre, les défenseurs des droits humains ont souvent un rôle clé dans le débat public en menant d'importantes activités de plaidoyer à niveau national et international.

La Subvention pour la sécurité et les droits humains reconnaît la participation essentielle des défenseurs des droits humains dans le dialogue autour des bonnes pratiques de sécurité et des droits humains. C'est pourquoi, la subvention cherche à soutenir des projets capables de renforcer les capacités, les ressources et/ou le réseau des défenseurs des droits humains, pour consolider leur participation dans des processus décisionnels et pour renforcer la mise en œuvre locale de bonnes pratiques de sécurité et de droits humains.

Médias, communication, sécurité et droits de l'homme

Les médias constituent le principal outil par lequel les gens obtiennent leurs informations et jouent un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique sur le fonctionnement des politiques publiques, les décisions gouvernementales, les pratiques de sécurité, etc. Les médias peuvent aussi articuler les besoins de la société et des communautés locales, en exposant les risques et les violations des droits humains. En tant que « quatrième pouvoir », les médias peuvent également avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur la façon dont les gens perçoivent les menaces à la sécurité et peuvent donc affecter les processus sociaux et politiques. En ce sens, le rôle des médias est crucial dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits humains, car ils représentent un formidable outil de dialogue et d'apprentissage.

Pour cette raison, la subvention pour la sécurité et les droits humains vise à promouvoir des initiatives qui améliorent l'accès à une information de qualité et qui participent à un dialogue constructif par le biais des médias locaux (radios communautaires, presse écrite, télévision, médias sociaux, blogs, etc.) ou d'autres pratiques de communication novatrices (théâtre forum, spectacles musicaux, exercices de cartographie participative, etc.). Ces initiatives permettent en effet d'informer les communautés locales et renforcent leurs capacités pour participer au développement et à la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits humains.

Critères d'admission

Qui peut présenter une demande ?

La Subvention pour la sécurité et les droits humains est une subvention qui vise à soutenir des organisations de la société civile basées dans les pays du Sud et actives à niveau local et/ou national. Les demandes émanant d'organisation non gouvernementales internationales ne seront examinées qu'en partenariat avec des organisations locales et avec la condition que le projet soit axé sur le renforcement des capacités locales. Les demandes provenant d'entités commerciales ou de particuliers ne seront pas prises en considération.

Quels types de projets seront sélectionnés ?

La Security and Human Rights Implementation Mechanism (SHRIM – Mécanisme de mise en œuvre de la sécurité et des droits humains) soutient des projets axés sur le renforcement des bonnes pratiques en matière de sécurité et de droits humains dans des contextes fragiles.

Pour l'édition 2019, les projets proposés devront être liés aux activités de l'industrie extractive et/ou des prestataires de services de sécurité privées. En outre, les propositions de projet doivent porter sur un ou plusieurs des **axes thématiques** suivants :

- Genre, sécurité et droits de la personne ; et/ou
- Défenseurs des droits de l'homme et sécurité ; et/ou
- Les médias en tant qu'outil de promotion du dialogue en vue d'une meilleure mise en œuvre de la sécurité et des droits de l'homme

Les projets transversaux sont fortement encouragés à postuler, mais n'ont pas nécessairement plus de chances d'être sélectionnés (ils seront évalués sur la base des critères énumérés dans le paragraphe « processus de sélection »). Pour être éligibles, les projets soumis doivent respecter au moins quelques-unes des suivantes **priorités du SHRIM** :

- Soutenir la participation des communautés locales au dialogue sur la sécurité et les droits de l'homme aux niveaux régional et national par le biais de campagnes de sensibilisation, de campagnes médiatiques ou d'autres activités qui pourraient avoir une portée nationale ;
- Élaborer des outils (ligne de base, notes de politique / *policy briefs*, etc.) pour faciliter le dialogue sur la sécurité et les droits humains ;
- Contribuer à créer un environnement constructif pour le dialogue dans le pays ;
- Développer des liens entre l'action aux niveaux local et national et les initiatives internationales pertinentes (par exemple, les principes de diligence raisonnable de l'OCDE, l'Association internationale pour un code de conduite pour les services de sécurité privée ICoCA, les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, les principes volontaires sur la sécurité et les droits humains) ;
- Mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et les services de sécurité publics et privés et encourager les entreprises à adopter des pratiques de sécurité conformes aux droits humains ;
- Encourager le partage des connaissances et l'apprentissage des leçons apprises ;
- Tenir dûment compte des préoccupations relatives à l'appropriation locale et à la durabilité ;
- Renforcer les capacités des OSC nationales et locales.

Quel est le délai de présentation des demandes ?

La date limite pour le présent appel à propositions est fixée au 15 Novembre 2019.

Vous avez des questions ?

Les candidats peuvent poser leurs éventuelles questions au Secrétariat du SHRIM à l'adresse shrim@dcaf.ch. Les réponses seront affichées sur le site du centre de connaissances sur la sécurité et les droits humains (*Knowledge Hub for Security and Human Rights*, www.securityandhumanrightshub.com) sous la forme d'une *foire aux questions* (FAQ) et aucune réponse personnelle ne sera envoyée. Cochez [ici pour accéder à la page de la foire aux questions](#).

Quand la subvention sera-t-elle accordée ?

Les candidats seront avisés du statut de leur proposition de projet d'ici la mi décembre 2019.

Processus de sélection

Le processus de sélection commencera dès la fermeture de l'appel d'offre en novembre et comprendra plusieurs étapes :

1. Contrôle d'éligibilité (1 semaine)

Chacune des propositions fera d'abord l'objet d'une vérification d'admissibilité au cours de laquelle le Comité de sélection examinera la demande en fonction des critères suivants :

- Les propositions sont parvenues dans les temps établis et sont complètes ;
- Les candidats répondent aux critères d'éligibilité et respectent les axes thématiques ;
- Les projets soumis répondent aux critères d'admissibilité de la gestion axée sur les résultats.

Au terme de cette première phase, les candidats seront informés par le Secrétariat du SHRIM si leur projet a atteint la deuxième phase du processus de sélection.

2. Analyse de l'évaluation technique (2 semaines)

Un comité d'évaluation technique composé par deux représentants du Comité directeur du SHRIM et du Secrétariat s'occupera de faire une évaluation technique des projets ayant passé la première étape.

L'évaluation sera effectuée sur la base des informations fournies dans la proposition du projet et le budget. La proposition sera évaluée en fonction des critères suivants :

Critères	Poids de l'appareil
Projet conforme aux priorités du SHRIM	15%
Projet en ligne avec les axes thématiques de la subvention	15%
Qualité du plan de mise en œuvre	20%
Précision du plan de suivi	10%
Appropriation locale et durabilité	20%
Rapport qualité-prix	20%

Les membres de l'équipe d'évaluation examineront indépendamment chaque projet et fourniront des notes et des commentaires. Ils tiendront compte de la diversité thématique des projets lors de la sélection finale des projets. Le comité d'évaluation technique se réunira en suite pour partager les évaluations individuelles de chaque projet, afin de décider des projets qui seront sélectionnés. Idéalement, le comité atteindra un consensus pour décider à qui octroyer la subvention, en cas de désaccord, les membres du comité procéderont à un vote.

Les candidats seront informés de l'état final de leur proposition de projet par le Secrétariat du SHRIM. Le secrétariat assurera le suivi auprès des candidats retenus pour finaliser l'attribution de la subvention.

Liste de vérification de l'admissibilité

Qui êtes-vous ? Cochez au moins une des options suivantes

- Vous êtes une organisation locale basée dans un pays du Sud
- Vous êtes une organisation internationale et votre projet s'associe à une organisation locale et est axé sur le renforcement des capacités locales

Quelle est l'orientation thématique de votre projet ? Cochez au moins une case. Notez que le projet peut avoir plus d'un objectif et nous encourageons les projets transversaux.

- Genre, sécurité et droits humains
- Défenseurs des droits humains et sécurité
- Médias, sécurité et droits humains

Votre projet vise-t-il à atteindre au moins certains des objectifs suivants ?

- Soutenir la participation des communautés locales au dialogue sur la sécurité et les droits humains au niveau régional et national par le biais de campagnes de sensibilisation, de campagnes médiatiques ou d'autres activités qui pourraient avoir une portée nationale ;
- Élaborer des outils (ligne de base, notes de politique / policy briefs, etc.) pour faciliter le dialogue sur la sécurité et les droits humains ;
- Contribuer à créer un environnement constructif pour le dialogue dans le pays ;
- Développer des liens entre l'action aux niveaux local et national et les initiatives internationales pertinentes (par exemple, les principes de diligence raisonnable de l'OCDE, l'Association internationale pour un code de conduite pour les services de sécurité privée ICoCA, les Principes Directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains) ;
- Mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et les services de sécurité publics et privés et encourager les entreprises à adopter des pratiques de sécurité conformes aux droits humains ;
- Encourager le partage des connaissances et l'apprentissage des leçons apprises ;
- Tenir dûment compte des préoccupations relatives à l'appropriation locale et à la durabilité ;
- Renforcer les capacités des OSC nationales et locales.

Votre proposition est-elle conforme aux critères de la gestion axée sur les résultats ?

- Oui, les documents soumis ont été conçus à l'aide des modèles fournis par le SHRIM.
- Oui, le budget a été conçu sur la base des activités prévues par la proposition de projet, en indiquant clairement pourquoi vous avez besoin de financement dans chaque ligne budgétaire.
- Vous avez clairement établi les activités et les résultats visés et vous avez élaboré des indicateurs clairs pour mesurer les progrès de chaque extrant.

Si vous remplissez les conditions de la liste de contrôle de recevabilité, vous avez jusqu'au 15 Novembre pour envoyer les propositions de projet et de budget à SHRIM@dcaf.ch

Le Secrétariat du SHRIM vous souhaite bonne chance !